

7, rue Edouard Bastide – 25290 ORNANS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JEUDI 16 JANVIER 2025
A 19H45 TENUE EN LA SALLE DE CONVIVIALITE DE SCEY-MAISIERES**

Date de convocation	9 janvier 2025
Date de publication	23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize janvier, le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni en la salle de convivialité de la commune de Scey-Maisières sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Présent(e)s

Fabienne ARNOUX, Adrien BART, Dominique BERION, Frédéric BONNEFOI, Philippe BOUQUET, Laurent BROCARD, Félix CHOPARD, Franck COLLINET, Gérard COULET, Emmanuel CRETIN, Yves CUINET, Jean-Pierre CUNCHON, Claude CURIE, Jean-Marie DALOZ, Olivier DARD, Louis DAUDEY, Jean-Marie DONEY, Vanessa DORDOR, Céline DUBOIS-AUBRY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE-PIERRET, Sarah FAIVRE, Yves GAMELON, Christophe GARNIER, Catherine GRANDJACQUET, Marie-Pierre GRANDJEAN, Jean-Claude GRENIER, Colette GROLEAU, Maxime GROSHENRY, Isabelle GUILLAME, Benoit HUGON, Bernard HUOT-MARCHAND, Marc JACQUOT, Christophe JOUVIN, Patricia LABERTERIE, Didier LAITHIER, Jean-Michel LIEVREMONT, Angèle LIME, Thierry MAIRE DU POSET, Philippe MARECHAL, Vincent MARGUET, Joelle MAURICE, Christian MESNIER, Alain MONNIER, Gerard MOUGIN, Yves MOUGIN, Mickael NICOLET, Alain OUDET, Patricia PAQUIEZ, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Danielle PITAVY, Patrick SEBILE, Jean-Claude STADELMANN, Patrick TELES, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Pierre-André VOUILLOT

Procuration

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Martine LANDRY à Joëlle MAURICE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Suppléé(e)s

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

Excusé(e)	Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Rémy PAUL, Gérard PESEUX, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
Absent(e)s	Christine BREUILLLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE

► **LECTURE DES EXCUSES ET PROCURATIONS**

► **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024**

Le procès-verbal du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Au vu des membres présents, M. le président a déclaré le quorum atteint et a ouvert la séance à 19h45.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**
- 2. ATTRIBUTIONS COMPENSATION PROVISOIRES 2025**
- 3. RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DE CONTRAT DE PROJET SCOT/MOBILITE**
- 4. DSP CAMPING ULLY : TARIFS 2025**
- 5. NAUILLOUE : TARIFS 2025 ET SUIVANTS**
- 6. REVISION DU REGLEMENT D'AIDE VAE 2025**
- 7. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION T.R.I. POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
- 8. ADHESION BGE**

1. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La Communauté de Communes Loue Lison est tenue d'organiser un débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport comprenant notamment :

- L'évolution des dépenses et des recettes avec un zoom sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Une prospective ;
- Un plan pluriannuel d'investissement.

Vu les articles D2312-3 & L2312-1 du CGCT,

L'exécutif présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2025 telles que détaillées dans le document joint et invite au débat.

Le Président introduit le débat en informant l'assemblée qu'avec la situation nationale actuelle et la prise de compétence assainissement qui accélère le calendrier, la préparation des orientations budgétaires et les perspectives sont faites « à l'aveugle ».

Sur la base du projet de Loi Finance 2025 avorté, la CCLL perdait 193 800 euros de recettes et voyait ses dépenses augmenter de 46 900 euros. De ce fait, la préparation budgétaire s'est conduite avec les grandes lignes suivantes : pas d'augmentation de la fiscalité au-delà des 2,5% pour l'OPAH, masse salariale constante, le PPI se poursuit, le désendettement aussi, l'emprunt sera réservé aux investissements structurants (et non pour des investissements courants). Si besoin, des opérations seront reportées.

Une inquiétude sur les aides de l'Etat subsiste :

- DETR : en 2024, seul ¼ des dossiers déposés ont été notifiés. Une diminution est à prévoir, avec un plafond de subvention à 150 000 euros,
- Fonds Vert : en diminution,
- TVA reversée : en diminution.

Le conseil sera donc probablement plus sollicité en cours d'année que d'ordinaire pour réajuster les dépenses (à l'exemple des subventions).

Ci-dessous les précisions apportées sur les différents points des orientations budgétaires.

Analyse rétrospective

Budget principal

Il est à noter que le niveau d'épargne de gestion est correct et à maintenir mais avec une vigilance sur le niveau de dépenses OPAH en deçà des prévisions.

L'épargne brute est supérieure à 2023 notamment du fait de la recette exceptionnelle du ticket de sortie de Charbonnière-les-Sapins.

Les dépenses d'investissement sont importantes en 2024 en lien avec les Maison des Services d'Amancey. Le financement est réalisé à hauteur de 54% par les subventions, ce qui est une proportion importante mais peu pérenne.

L'emprunt est de 400 000 euros au lieu des 700 000 euros prévu au budget prévisionnel pour couvrir les stricts besoins.

Le désendettement se poursuit.

Budget Chaufferie Bois

L'objectif d'équilibre de gestion est atteint.

Lors de la commission finance, l'intention était d'amorcer le remboursement de la dette en 2024, mais vu la clôture des exercices, l'objectif est reporté à 2025.

De plus, le contentieux court encore car le Tribunal administratif n'a pas pu exploiter le rapport d'expertise, une contre-expertise a été commandée ce qui allonge les délais.

Une tentative de négociation avec IDEX aura lieu en février.

Monsieur SEBILE demande quelles sont les options pour ce dossier.

- 1^{ère} option : virement du budget général au budget annexe pour combler le déficit,
- 2^{ème} option : virement progressif sur plusieurs années mais nécessitant des délibérations à chaque fois,
- 3^{ème} option : fermeture de la chaufferie pour une solution alternative mais aujourd'hui les problèmes techniques sont maîtrisés,
- 4^{ème} option : négocier une participation d'IDEX à la couverture du déficit et opter pour un mode de gestion différent.

La volonté est de retenir une option avant le renouvellement du mandat.

Budget Ordures ménagères

On note de bons résultats, mais à nuancer si on tient compte des impayés. Avant 2020, la CCLL est à jour des RAR.

Pour 2020, 2021 et 2022, on compte plus de 30 000 euros d'impayés donc il s'agit d'un montant raisonnable.

Budget ZA à l'Hopital-du-Grosbois

Il reste une parcelle à vendre ainsi qu'une extension minime donc la clôture du budget est imminente avec un remboursement de l'avance au budget général à ce budget annexe.

Budget ZA sous le Bois

Pas d'opération en 2024

Budgets consolidés

Le niveau du résultat cumulé à 1 174 329 d'euros est la limite basse sous laquelle la CCLL ne peut descendre.

Vision de l'état de la dette en fin 2024 – Extinction de l'annuité

Les données sont à nuancer pour 2030 car en 2029, il y a aura également la fin de l'aide pour le prêt structuré donc ce n'est qu'en 2037 qu'il y aura une vraie diminution.

Orientations budgétaires 2025

Enjeu A – Orientations 2-6 – Développement touristique

Les retombées économiques liées au tourisme :

58 633 489 euros en 2023,

166 444 euros de taxe de séjour collectées,

191 759 nuitées marchandes.

Enjeu A – Orientations 6 – Equipements touristiques

M. BOUQUET informe du retrait de la CCVA du partenariat touristique qui va se traduire par une diminution de 30 000 euros de recettes.

Enjeu B – Le développement et l'aménagement durable

Sur le SCOT, le retour des PPA est en cours.

La question du PLUi est à remettre sur la table du conseil communautaire.

Enjeu B – Orientations 9-10 : L'habitat durable et la maîtrise de l'énergie

L'OPAH se poursuit avec un renforcement de l'accompagnement des ménages, mais avec une fermeture du poste d'animation pour contribuer aux efforts budgétaires.

2 278 000 euros de travaux générés ou à venir à ce stade via l'OPAH.

Enjeu B – Orientations 12 : Transport et collecte des déchets

Retour plutôt positif à cette heure sur le passage en C0.5. Cette modification a pour conséquence des ajustements de taille de bacs pour coller à la composition familiale des foyers.

Enjeu B – Orientations 13 : Gestion du petit cycle de l'eau

La composition de l'équipe est présentée à l'assemblée.

Le numéro d'astreinte sera réservé aux élus et ne sera pas à diffuser au public.

Enjeu C – Orientation 14 : Les actions sociales

Concernant le Contrat Local de Santé, un nouveau contrat de 5 ans a été signé avec un nouveau partenaire : le CPTS.

La volonté est de développer des actions de prévention, comme le forum de la santé au CAL le 25 mars prochain.

Enjeu C – Orientation 16 : Patrimoine et voirie communautaire

Les travaux de voirie des « Cités » à Ornans seront réalisés à hauteur de 500 000 euros par la CCLL.

Enjeu D – Orientation 17 : La mutualisation

Sur le secrétariat mutualisé, Le Président précise qu'il a eu quelques échos sur la basse loue, on s'interrogeait sur le fait qu'il n'y ait pas d'équivalent au secrétariat basé à Amancey.

Il y a déjà eu plusieurs perches tendues par le Président mais c'est aux communes de s'organiser pour l'estimation des besoins et la CCLL suivra.

Enjeu D – Orientation 18 : La contractualisation

Pour contribuer à l'effort budgétaire et tenir compte du volume de dossiers, 0,5 ETP LEADER ont été supprimés.

Sur la contractualisation, la CCLL est active, les partenaires reconnaissent le dynamisme de la CCLL et des communes.

Enjeu D – Orientation 19 : Les moyens généraux

Qualité de Vie au Travail

Soucieux de fidéliser et d'attirer les talents sur le territoire, un groupe de travail sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) s'est constitué à l'automne 2024 avec Delphine Bobillier comme pilote du groupe de travail et 4 membres constitutifs à savoir Charlène Latus, Juliette Masson, Manon Richalet et Sina Cuhe, il doit faire des propositions d'actions.

Un questionnaire sera prochainement envoyé aux agents afin de faire un état des lieux et d'avoir des propositions.

Des actions ont déjà été menés en faveur de la QVT : télétravail, adhésion au CNAS, 3 possibilités d'aménagement horaires, participation à la mutuelle et garantie du maintien de salaire, vidéos « Vis ma vie ».

Journée de l'intercommunalité

Prévue le 05/04/2025, pour faire découvrir les services de la CCLL aux usagers tout en leur proposant un moment festif et convivial autour de l'agriculture.

Budget maximum de 10 000 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025 qui s'est tenu à l'appui du rapport d'orientations budgétaires.

2. ATTRIBUTIONS COMPENSATION PROVISOIRES 2025

Vu la délibération n°137/24 du 10/12/2024 fixant le montant des attributions de compensation définitives 2024,

Considérant que durant l'année 2025, aucun transfert de charges ne sera à observer entre l'intercommunalité et ses communes membres et que la prise de compétence de l'assainissement n'entraîne pas d'attribution de compensation.

Néanmoins même en cas d'absence de transfert de compétences, la CCLL a obligation d'adopter les attributions de compensation provisoires et leurs modalités de répartition.

Les AC provisoires sont identiques aux AC définitives adoptées le 10/12/2024.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide les attributions de compensation provisoires 2025 détaillées ci-dessous ;
- Accepte que les AC soient arrondies et soient versées au 1/12^{ème} tous les mois pour les communes qui perçoivent plus de 1 000 € annuels ;
- Accepte que pour les communes percevant moins de 1 000 €/an la régularisation totale de leur AC se fasse sur le dernier versement de l'année 2025 (décembre) ;
- Autorise le Président à procéder à toutes les opérations nécessaires au traitement de ce dossier.

TOTAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POSITIVES

Les AC positives constituées des attributions de compensation versées par la communauté de communes vers ses communes membres représentent **2 789 779,29 €**. La CCLL émettra un mandat au 739 211 et la commune émettra un titre et percevra cette recette au 73 211.

Communes	AC provisoires 2025	Versements mensuels de janv à nov 2025	régul déc 2025
ABBANS DESSOUS	1 277.00 €	106.00 €	111.00 €
AMANCEY	100 001.52 €	8 333.00 €	8 338.52 €
AMONDANS	1 990.00 €	166.00 €	164.00 €
ARC ET SENANS	145 676.47 €	12 140.00 €	12 136.47 €
BOLANDOZ	5 600.00 €	467.00 €	463.00 €
BUFFARD	10.00 €	0.00 €	10.00 €
CADEMENE	543.00 €	0.00 €	543.00 €
CESSEY	1 092.00 €	91.00 €	91.00 €
CHANTRANS	34 172.00 €	2 848.00 €	2 844.00 €
CHARNAY	5 867.95 €	489.00 €	488.95 €
CHASSAGNE SAINT DENIS	6 918.00 €	577.00 €	571.00 €
CHATEAUVIEUX LES FOSSES	35.00 €	0.00 €	35.00 €
CHENECEY BUILLON	4 968.00 €	414.00 €	414.00 €
CHOUZELOT	6 960.00 €	580.00 €	580.00 €
CLERON	99 332.00 €	8 278.00 €	8 274.00 €
CROUZET MIGETTE	4 055.00 €	338.00 €	337.00 €
DURNES	929.00 €	0.00 €	929.00 €
ECHAY	9 197.00 €	766.00 €	771.00 €
ECHEVANNES	2 088.00 €	174.00 €	174.00 €
EPEUGNEY	28 815.80 €	2 401.00 €	2 404.80 €
FERTANS	6 641.00 €	553.00 €	558.00 €
FLAGEY	23 499.00 €	1 958.00 €	1 961.00 €
LAVANS VUILLAFANS	3 400.00 €	283.00 €	287.00 €
L'HOPITAL DU GROSBOIS	25 724.00 €	2 144.00 €	2 140.00 €
LIESLE	11 604.66 €	967.00 €	967.66 €
LIZINE	4 401.00 €	367.00 €	364.00 €
LODS	49 224.00 €	4 102.00 €	4 102.00 €
MALBRANS	1 433.00 €	119.00 €	124.00 €
MONTGESOYE	19 326.00 €	1 611.00 €	1 605.00 €
MONTMAHOUX	1 391.00 €	116.00 €	115.00 €
MONTROND LE CHATEAU	21 183.00 €	1 765.00 €	1 768.00 €
LES MONTS RONDS	32 803.00 €	2 733.00 €	2 740.00 €
MOUTHIER HAUTE PIERRE	129 598.00 €	10 800.00 €	10 798.00 €
MYON	1 480.90 €	123.00 €	127.90 €
NANS SOUS SAINTE ANNE	12 436.50 €	1 036.00 €	1 040.50 €
ORNANS	1 577 767.69 €	131 481.00 €	131 476.69 €
PESSANS	9 186.00 €	766.00 €	760.00 €
QUINGEY	228 493.00 €	19 041.00 €	19 042.00 €
REUGNEY	5 023.00 €	419.00 €	414.00 €
RUREY	25 987.80 €	2 166.00 €	2 161.80 €
SAINTE ANNE	1 283.00 €	107.00 €	106.00 €
SAMSON	1 043.00 €	87.00 €	86.00 €
SARAZ	3 941.00 €	328.00 €	333.00 €
SAULES	14 043.00 €	1 170.00 €	1 173.00 €
SCEY MAISIERES	3 144.00 €	262.00 €	262.00 €
SILLEY AMANCEY	629.00 €	0.00 €	629.00 €
TARCENAY-FOUCHERANS	43 971.00 €	3 364.00 €	6 967.00 €
TREPOT	7 607.00 €	634.00 €	633.00 €
VUILLAFANS	63 988.00 €	5 332.00 €	5 336.00 €
TOTAL MANDAT 739 211	2 789 779.29 €	232 002.00 €	237 757.29 €

TOTAL ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES

Les AC négatives correspondant aux attributions de compensations versées par les communes concernées à la CCLL représentent **120 759,00 €**. La CCLL émettra un titre individuel au 73211. La commune émettra un mandat au 739211.

Communes	AC provisoires 2025	AC perçue de janv à déc 2025	AC régul déc 2025
ABBANS DESSUS	6 203,00	517 €	516
AMATHAY VESIGNEUX	13 786,00	1 149 €	1 147,00
BARTHERANS	1 624,00	135 €	139
BRERES	670	0 €	670
BY	1 888,00	157 €	161
CHAY	4 039,00	337 €	332
COURCELLES LES QUINGEY	1 226,00	102 €	104
CUSSEY SUR LISON	817	0 €	817
DESERVILLERS	14 236,00	1 186 €	1 190,00
ETERNOZ	12 915,00	1 076 €	1 079,00
FOURG	4 166,00	347 €	349
GOUX SOUS LANDET	4 199,00	350 €	349
LAVANS QUINGEY	5 270,00	439 €	441
LE VAL	10 952,00	913 €	909
LOMBARD	7 475,00	623 €	622
LONGEVILLE	9 011,00	751 €	750
MALANS	5 314,00	443 €	441
MESMAY	875	0 €	875
PALANTINE	2 341,00	195 €	196
PAROY	1 049,00	87 €	92
RENNES SUR LOUE	5 875,00	490 €	485
RONCHAUX	2 641,00	200 €	441
ROUHE	4 187,00	349 €	348
TOTAL	120 759,00	9 914,00	12 453,00

3. RESSOURCES HUMAINES : RENOUELEMENT DE CONTRAT DE PROJET SCOT/MOBILITE

Vu la délibération N°82/23 du 3 octobre 2023, acceptant le renouvellement du poste de chargée de mission SCOT/mobilité sous forme de Volontariat territorial en Administration (VTA) pour une durée de 18 mois.

Vu le terme du contrat VTA au 15 février 2025, il est proposé un renouvellement par un contrat de projet pour une durée de 1 an.

Cette année permettra de finaliser le dossier du SCOT par son approbation et de déterminer les actions concrètes en matière de mobilité, suite à l'adoption du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable. Cette période sera l'occasion de réfléchir aux futures missions du poste.

Invité à délibérer, le conseil valide à l'unanimité, le renouvellement du contrat de projet pour une durée de 1 an, jusqu'au 15 février 2026.

4. DSP CAMPING ULLY : TARIFS 2025

Vu le contrat de DSP conclu le 18/11/2020 pour la gestion du camping de la Roche d'Uilly de 2020 à 2035,

Considérant la proposition de tarifs 2025 du délégataire pour tenir compte de l'environnement concurrentiel et de la demande qui doivent faire l'objet d'une délibération et d'un avenant au contrat de DSP,

Le conseil communautaire valide les tarifs 2025 et suivants du Camping de la Roche d'Uilly ci-dessous et autorise le Président à signer l'avenant n°4 au contrat de DSP correspondant.

Prix Minimum et Maximum - Saison 2025				
Locatifs	Basse Saison 01/01/2025 - 04/07/2025 & 30/08/2025 - 31/12/2025		Haute Saison 05/07/2025 - 29/08/2025	
	Min	Max	Min	Max
COTTAGE GRANVELLE P	70	179	135	288
COTTAGE COMTOIS	65	156	122	269
COTTAGE MAHAUT P	65	150	115	269
FAERIE COTTAGE	60	148	112	244
COTTAGE SEQUANIE	60	148	112	244
VALDONE	60	138	102	216
LE THUYE COMTOIS	60	138	102	216
COTTAGE AILME	60	138	105	216
COTTAGE OGHAM	60	138	105	216
COTTAGE CABORDE	56	135	100	215
COTTAGE CABORDE PMR	56	135	100	215
COTTAGE GABELOU	54	130	98	200
GRENIER LE BLOCHET	54	130	95	188
GRENIER LE PHILIBERT	54	130	95	188
GRENIER LE MANSART	54	130	92	188
COTTAGE CLAVELIN	54	128	90	181
LODGE VENEZIA	54	123	90	181
LODGE DE L'ORPAILLEUR	49	100	75	150
LODGE SKÀLI	49	100	72	150
LODGE TRAPPEUR	43	90	68	148
LODGE CANADIENNE	0	83	68	144
LODGE CANADIENNE PMR	39	83	68	144
Emplacement Premium 2/6 ppl.	30	58	42	68
EMPLACEMENT PLÉNITUDE	28	55	40	65
EMPLACEMENT CONFORT	20	45	32	57
EMPLACEMENT NATURE	16	35	27	46

5. NAUFILOUE : TARIFS 2025 ET SUIVANTS

Vu les délibérations successives de changements de tarifs et notamment celles des 09/11/2017, 20/03/2019, 07/07/2022 et 13/11/2023 ;

Considérant la nécessité de créer ou modifier les tarifs suivants :

- Nouveaux tarifs pour location de matériel aquatiques (trampolines, aquabikes, structures gonflables)

- Majoration du tarif été zone détente
- Majoration du tarif été aquagym à l'unité
- Remise commerciale pour les familles comptabilisant 3 adhésions ou plus à Nautiloue

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire ci-dessous et son application au 1^{er} janvier 2025.

Nautiloue Tarifs 2025		
Dénomination	Tarifs Hiver	Tarifs Été
Adultes		
Entrée simple	4,50	6
Entrée simple tarif spécial (COS, CJ, Pass Time, ajout tarif CNAS)	3,6	4,8
Abonnement 10 entrées	36	48
Entrée à partir de 17h30		3
Enfants		
Entrée simple - de 4 ans	GRATUIT	GRATUIT
Entrée simple <u>+ de 4 ans</u>	3	4
Entrée simple tarif spécial (COS, CJ, Pass Time, ajout tarif CNAS)	2,5	3,3
Abonnement 10 entrées	25	33
Entrée à partir de 17h30		2,5
Nouveaux tarifs événementiel (portes ouvertes, anniversaire Nautiloue)		
Entrée simple adulte	2,5	3
Entrée simple enfant	2	2,5
Cartes horaires		
10 heures	26	30
Zone détente (complément entré simple)		
Entrée simple	7	7.5
Modification tarifs Zone détente + Piscine		
Entrée simple	10	12
Abonnement 10 entrées	90	108
Groupes / CSE entreprises		
Adultes	3,6	4,8
Enfants	2,5	3,3
CE entreprises et groupes constitués sous condition de volume d'achat		
Carte abonnement Adulte	41	
Carte abonnement Enfant	29	
Carte horaire (10 heures)	27	
Carte abonnement piscine + zone détente	90	
Aquabiking		
Unité	12	12
Unité pour les abonnés à l'année	7,5	7,5
Période	108	
Saison	260	

Location vélo sans cours 30'	7,5	7,5
Aquagym 3/4 d'heure		
Unité	10	10
Unité pour les abonnés à l'année	6	6
Période	82	
Saison	185	
Bébés nageurs		
Unité	12	
Période 1 ou période 3 pour 1 enfant	83	
Période 1 ou période 3 pour 2 enfants	130	
Autres activités encadrées		
Saison	185	
Saison + période 2ème cours	260	
Mini stages 45 min x 5	65	70
Collèges - Scolaires		
Location bassin 5 lignes	135	
Mise à disposition agents (MNS, HA, AT)	22	
Modification tarifs Privatisation / tarif horaire		
Bassin complet intérieur ou extérieur	125	125
Location bassin 4 lignes	100	100
Location une ligne d'eau	25	25
Location zone détente	50	50
Location salle fitness	30	30
Location salle fitness au-delà de 6h (à partir de 1h)	20	20
Location trampoline / aquabike (en dehors de Nautilou)	15	15
Location structure gonflable à Nautilou	50	50
Location structure gonflable (1 module) ; autre piscine	75	75
Location structure gonflable (parcours complet) : autre piscine	300	300
Mise à disposition agents (MNS, HA, AT)	22	
Caution	2000	2000
Sport santé (sur prescription médicale)		
Unité	10	
1 période	82	
2 périodes	130	
Saison	185	

Important

Validité des abonnements : 15 mois à la date de création de la carte

Validité des entrées simples : uniquement le jour de la création de la carte / ticket

Horaires d'été : à compter du samedi du dernier week-end de juin jusqu'au dimanche du 1^{er} week-end de septembre

6. REVISION DU REGLEMENT D'AIDE VAE 2025

La communauté de communes Loue Lison (CCLL) souhaite favoriser l'usage du vélo à assistance électrique (VAE) et encourager la mobilité durable. Pour cela, elle s'est engagée dans une politique volontariste à travers la réalisation de son Plan Climat Air énergie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la CCLL a décidé d'accorder aux habitants du territoire une aide à l'acquisition pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf de 20% du prix d'achat TTC et limitée à 200€ maximum, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée. La mise en place de cette aide locale s'inscrit également dans le projet de mandat.

Pour information, en 2024 le budget de 15 000€ a permis de subventionner 76 vélos à assistance électrique pour les habitants du territoire.

Pour rappel, cette aide de 20% du prix d'achat TTC et limitée à 200€ maximum peut être accordée selon les conditions suivantes :

- Aide réservée aux habitants majeurs de la Communauté de communes Loue Lison ;
- VAE acheté dans le département du Doubs ;
- Le prix du VAE ne doit pas être supérieur à 2 500€ TTC.
- Une seule subvention attribuée par foyer fiscal ;
- Demande d'aide et date de facture du VAE postérieures au 1^{er} janvier ;
- Aucune condition de ressources.

L'aide sera accordée en fonction du budget primitif voté en année n. Ce dispositif d'aide est reconductible chaque année à partir du 1^{er} janvier.

M. CHOPARD craint que si les crédits votés au budget primitif passent de 15000 euros à 5000 euros, la CCLL ne puisse pas répondre à toutes les demandes.

Le règlement a été modifié afin d'éviter une révision annuelle systématique. Les années spécifiques ont été remplacées par la mention générique « de l'année en cours ». Cette modification permet d'alléger les procédures administratives, tout en assurant que le dispositif reste opérationnel dans les limites des enveloppes budgétaires allouées annuellement.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- Reconduire l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2025 dans la limite du budget voté annuellement ;
- Valider la révision du règlement d'attribution de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf pour 2025 et les années suivantes ;
- Autoriser conjointement le Président et le Vice-Président en charge de la mobilité de signer tout document relatif à l'octroi de l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique.

7. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION T.R.I. POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis 3 ans pour la commune d'Ornans et depuis 18 mois pour toutes les communes, la collecte des encombrants s'effectue sur inscription préalable des usagers par téléphone ou en ligne.

Le dernier bilan communiqué fait état de 77% de réservation des créneaux proposés, en augmentation constante chaque année, avec 75 tournées planifiées ou réalisées représentant 12.3 T d'encombrants collectés en 2024.

Considérant le mode dégradé de la déchetterie d'Ornans en attente du futur éco-centre et le besoin reconnu du service, la commission propose de reconduire la convention avec l'Association TRI pour l'année 2025 pour un montant de 38 767,00 € TTC représentant 98 collectes (avec traitement) ; à noter que les tournées non effectuées ne seront pas facturées.

Invité à délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le Président à signer la convention et tout document afférent.

8. ADHESION BGE

BGE Franche-Comté est une association, membre du premier réseau d'aide à la création d'entreprise. Cette structure constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise. Elle permet notamment aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts, etc.

Vu l'avis favorable de la commission 2 sur l'adhésion de la CCLL à BGE FC, comme membre de soutien recevant annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire pour un montant forfaitaire de 1000 euros pour l'année civile 2025.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes Loue Lison à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

- Valider l'adhésion option 2 à BGE Franche-Comté pour l'année 2025 ;
- Autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion 2025 et tous les documents afférents ;
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 1000 euros.

Le Président remercie Mme MONNIN, Mme SAUGE et Mme LATUS pour le contenu et la forme des documents présentés, dans un contexte particulier d'agenda serré.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h30.

Informations diverses :

- Date du prochain conseil : 25/02 – vote du budget
- Conférence des maires : 24/03 – lieu à définir

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE :

- 01 – 25 Orientations budgétaires 2025
- 02 – 25 Attributions compensation provisoires 2025
- 03 – 25 Renouvellement de contrat de projet Scot/Mobilité
- 04 – 25 DSP Camping Ully – Tarifs 2025
- 05 – 25 Nautilou – Nouveaux tarifs 2025 et suivants
- 06 – 25 Révision du règlement d'aide VAE
- 07 – 25 Renouvellement convention TRI pour la collecte des encombrants
- 08 – 25 Adhésion BGE